



Prestations de service TR Trans Rail SA pour les entreprises ferroviaires (EF) dans le transport de marchandises

TR Trans Rail SA propose aux entreprises ferroviaires (EF) du secteur du fret des prestations de service pour la desserte du premier ou du dernier kilomètre des transports de marchandises. Pour ce faire, des collaborateurs disposant des compétences Ai40 et TKC sont à disposition et formés pour effectuer des prestations de service selon les prescriptions d'exploitation (PE) de TR Trans Rail SA. De plus, une locomotive de manœuvre de type Am 841 peut être proposée.

Éléments de prestation

Les prestations de service peuvent comprendre les éléments de prestation suivants :

- Activité Ai40 pour l'enlèvement et / ou la livraison de wagons isolés, de groupes de wagons ou de trains depuis le point de desserte défini jusqu'au point de chargement sur la voie de raccordement ou la voie de libre-service ou dans des installations de transbordement.
- Activités Ai40 pour d'autres procédures de manœuvre définies avec l'EF.
- Activités TKC pour le contrôle technique des wagons du train de départ.
- Transmission des données des wagons à l'arrivée / au départ à un point de réception défini.
- Dans le cadre de la convention, des prestations de manœuvre peuvent être convenues sur les voies de raccordement. Pour la mise en œuvre d'une prestation de manœuvre, il faut un conducteur de locomotive Ai40 et un accompagnateur de manœuvre.

Prix

Les prix (hors TVA) se composent comme suit :

Tarif de base par mission, site et jour. Celui-ci couvre notamment la mise à disposition de ressources, le risque d'occupation et les charges de planification :

Ai40, accompagnateur de manœuvre, TKC par mission CHF 200.00
Locomotive de manœuvre

Temps effectif consacré à chaque mission :

| | | | |
|------------------------------------|-----------|------------|------------------------------|
| Ai40/manœuvre | par heure | CHF 105.00 | |
| Accompagnateur de manœuvre | par heure | CHF 105.00 | |
| TKC/contrôleur technique | par heure | CHF 105.00 | Contrôleur de wagons de base |
| TKC/contrôleur technique | par heure | CHF 135.00 | Chef de voiture de base |
| Supplément de nuit 22:00 - 05:00 h | par heure | CHF 33.00 | |
| Locomotive diesel | par heure | CHF 240.00 | |

Ce supplément est facturé par tranches de 30 minutes arrondies au chiffre supérieur.

Suppléments éventuels et frais supplémentaires :

| | | |
|--|---------------------|------------|
| Modifications d'une commande | Forfait | CHF 100.00 |
| Retards à l'arrivée supérieurs à 45 min | Forfait | CHF 150.00 |
| Frais supplémentaires pour retards | Facturation séparée | |
| Lieu de la prestation Ai40/TKC et manœuvre | séparément | |



Temps consacré, point de départ ou d'arrivée de la mission

Le temps effectif se calcule par employé et par locomotive et comprend les éléments suivants :

- Arrivée depuis le lieu de service jusqu'au point de desserte.
- Exécution des prestations de service convenues avec l'EF sur le point de desserte.
- Voyage de retour du point de desserte au lieu de service.

Si une mission est exécutée sur deux jours différents, le tarif de base est calculé séparément pour chaque jour. Le temps effectif est calculé par employé.

L'exécution de la commande commence à l'heure convenue au lieu de service et se termine à nouveau au lieu de service. S'il n'y a pas de possibilité de combinaison, il est facturé au minimum 6 heures par prestation / intervention.

Disponibilité des ressources

Une offre de personnel ou de manœuvre ne peut être faite que si des collaborateurs ou du matériel roulant sont disponibles, avec les connaissances et l'autorisation correspondantes. Une intervention en faveur de TR Trans Rail SA est dans tous les cas prioritaire.

Commandes

Les demandes de prestations de service des EF sont acceptées via info@tr-transrail.ch. En passant commande, l'EF accepte les conditions générales de TR Trans Rail AG, qui peuvent être consultées sur www.tr-transrail.ch dans leur version en vigueur. Les commandes sont traitées selon le principe du « premier arrivé, premier servi » et les prestations convenues sont confirmées définitivement à l'EF par e-mail. Les activités dans le cadre du service / de l'enlèvement du premier kilomètre sont exécutées sous la responsabilité de l'EF qui passe la commande. Si, pour ce faire, les collaborateurs doivent acquérir les compétences PE correspondantes, ces formations sont à la charge de l'EF qui passe la commande. Il convient de prévoir un délai de préparation correspondant.

Annulations de commandes

Les prestations déjà commandées et annulées par l'EF sont facturées comme suit :

- Annulation <48 heures avant l'exécution de la commande : 50% du prix de base.
- Annulation <24 heures avant l'exécution de la commande : 100% du prix de base.

Divers

- **Fournisseur de services**

TR Trans Rail SA
Metzgerstrasse 5
CH-8500 Frauenfeld

- **Durée de validité**

Valable à partir du 1er novembre 2022 jusqu'à révocation.

Instance de recours

Les entreprises qui s'estiment discriminées dans l'accès à ces services peuvent s'adresser à l'instance suivante : Commission du trafic ferroviaire RailCom, Christoffelgasse 5, 3003 Berne, info@railcom.admin.ch, tél. +41 58 463 13 00.